



Création du Parcours Prévention Santé (PPS)

Le Parcours Prévention Santé (PPS) remplace le questionnaire de santé pour les licenciés majeurs dès la saison 2026-2027 !

À compter du 1er juillet 2026, le règlement médical évolue afin de simplifier les démarches des licenciés tout en renforçant la prévention en matière de santé. Cette évolution introduit le Parcours Prévention Santé (PPS), qui remplace désormais le questionnaire de santé pour les licenciés majeurs.

Un parcours simple, personnalisé et gratuit.

Le PPS est un dispositif en ligne, gratuit, sécurisé et accessible depuis l'Espace Licencié. Il permet aux joueurs et joueuses âgés de **18 à 64 ans** de valider leur licence avec pratique sportive au début de chaque saison, sans avoir à compléter le précédent questionnaire de santé.

Les licenciés conservent toutefois la possibilité de présenter un certificat médical, qui peut se substituer au PPS.

Des règles adaptées selon l'âge

Pour les licenciés de **65 ans et plus**, le certificat médical reste obligatoire à chaque **changement de catégorie**. Entre deux changements de catégorie, si la pratique est continue, ils pourront également valider leur licence en réalisant un PPS.

Dans tous les cas, si une personne s'identifie à l'un des symptômes ou des situations évoqués au cours du Parcours Prévention Santé, elle devra consulter un médecin et fournir un certificat médical avant de pouvoir obtenir une licence avec pratique sportive.

Un compte indispensable sur l'Espace Licencié

Pour accéder au PPS, chaque utilisateur devra disposer d'un **compte actif sur SPID Ma Licence**. Le compte personnel est activé dès la 1^{ère} prise licence, il est donc inutile de recréer un compte chaque saison. En cas d'oubli de ses

paramètres de connexion, le club peut intervenir pour débloquer et permettre au licencié de se connecter à son compte. Quant aux personnes qui n'ont pas encore activé leur compte, ainsi que les futurs licenciés, ils pourront désormais utiliser les fonctionnalités « **Activer son compte** » ou « **Créer son compte** », disponibles depuis la page de connexion de l'Espace Licencié.



Le Parcours Prévention Santé ainsi que les nouvelles fonctionnalités associées seront disponibles à partir du **6 juillet 2026**, à l'occasion de la bascule vers la saison 2026-2027.

Cette évolution marque une nouvelle étape dans la politique de prévention de la Fédération, en proposant un dispositif plus moderne, plus personnalisé et plus simple d'utilisation, tout en garantissant un suivi adapté à la santé de chaque licencié.

Tous savoir sur le PPS
Suivez ce lien :

<https://www.fftt.com/actualites/ping-citoyen/parcours-prevention-sante/>